



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 16 JANVIER 2024

N°01-2024

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction des écuries 3 et 4 du haras

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) de Saint-Lô s'est réuni Mardi 16 janvier 2024 à 16 heures en présentiel à SAINT-LO, à la Maison du département (salle Alexis de Tocqueville), sur convocation du 8 janvier 2024.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Loïc RENIMEL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie (en visioconférence)
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO

EXCUSÉS :

Membres titulaires :

M. Hervé AGNES	Conseiller départemental (pouvoir à M. Jean MORIN)
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie

**Attribution du marché de maitrise d'œuvre
pour la reconstruction des écuries 3 et 4 du haras**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°34-2022 du comité syndical du 24 octobre 2022 relatives aux premières orientations stratégiques 2023/2030 (grands axes) ;

Vu la consultation engagée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 22 novembre 2023 et fixant au 8 janvier 2024 à 17 heures la date limite de réception des candidatures pour le marché de maitrise d'œuvre pour la reconstruction des écuries 3 et 4 du haras ;

Vu la réception des candidatures le 8 janvier 2024 et l'ouverture des plis effectuée le 8 janvier 2024 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du Pôle Hippique réunie le 16 janvier 2024 à 15 heures au vu du rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT la présentation du projet de maitrise d'œuvre pour la reconstruction des écuries 3 et 4 du haras aux élus du Comité syndical réuni le 16 janvier 2024 à 16 heures ;

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des membres présents,

- **autorise** le Président du Pôle Hippique à signer le marché de maitrise d'œuvre avec le cabinet YLEX, retenu par la Commission d'Appel d'Offres du Pôle Hippique lors de sa réunion du 16 janvier 2024, pour la reconstruction des écuries 3 et 4 du haras, pour un montant de 232 650 € HT ;
- **autorise** la signature de tous les actes et autres pièces afférentes au dossier et nécessaires à la mise en œuvre de la mission d'œuvre.

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**
Jean MORIN

